

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

NOR : DEVR1707177A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 2004/107/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant ;

Vu la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe ;

Vu la directive (EU) 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 222-9 et D. 222-37 et suivants ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 6 avril 2017 au 27 avril 2017 en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques mentionné à l'article L. 222-9 du code de l'environnement et figurant en annexe du présent arrêté est approuvé pour la période 2017-2021.

Art. 2. – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 mai 2017.

SÉGOLÈNE ROYAL

Annexe**Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
2017-2021****INDUSTRIE****Renforcer les exigences réglementaires et leur contrôle pour réduire les émissions d'origine industrielle**

Mesures	Modalités
Augmenter le contrôle des installations classées (ICPE) dans les zones les plus polluées	Augmentation des contrôles sur le volet « air » pour les ICPE situées dans les zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) conformément à la note du 24 novembre 2016 relative au plan pluriannuel de contrôle de l'inspection des installations classées
Renforcer les exigences réglementaires pour réduire les émissions polluantes issues du secteur industriel	Application des meilleures techniques disponibles (issues des BREF) dans les différents secteurs soumis à la directive relative aux émissions industrielles ayant un impact sur la qualité de l'air (ciment, verre, raffinage, grandes installations de combustion, traitement de surface, sidérurgie...) Transposition de la directive sur les installations moyennes de combustion (puissance comprise entre 1 et 50 MW) avant le 31 décembre 2017
Renforcer des mesures d'urgence dans le secteur industriel en cas de pic de pollution	Application de l'instruction du 5 janvier 2017 adressée aux préfets relative aux mesures d'urgence pendant les épisodes de pollution Renforcement des sanctions en cas de non-respect des mesures d'urgence par décret en Conseil d'État
Réduire les émissions de composés organiques volatils dans les secteurs les plus émetteurs	Étude pour identifier les marges de progrès pour réduire les émissions au regard des bénéfices attendus et des coûts engendrés pour chaque secteur fortement émetteur Renforcement de la réglementation à l'issue de ce diagnostic selon les secteurs et les marges de progrès identifiées

Renforcer les incitations financières pour réduire les pollutions d'origine industrielle

Mesures	Modalités
Expérimenter un fonds « air-industrie » avec les collectivités territoriales	<p>Préfiguration en 2017 d'un fonds air-industrie en vallée de l'Arve permettant de financer des actions allant au-delà de la réglementation, test des modalités de sa mise en œuvre et évaluation des impacts sur la réduction des émissions de polluants à enjeux sur la zone concernée</p> <p>En fonction du retour d'expérience extension de ce fonds à d'autres régions en associant les collectivités</p>
Renforcer la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les émissions de polluants atmosphériques	<p>Lancement d'une mission d'inspection pour évaluer l'impact environnemental économique de la TGAP actuelle puis proposer, si cela est justifié, la révision de ses taux et de son assiette, afin de mieux prendre en compte les externalités liées aux émissions de polluants dans l'atmosphère et de rendre la taxe plus incitative</p>

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Ajuster la fiscalité pour mieux prendre en compte les polluants atmosphériques

Mesures	Modalités
Faire converger la fiscalité entre l'essence et le gazole	Convergence de la fiscalité essence-diesel (-1 c€/L/an sur l'essence, +1 c€/L/an sur le gazole)
Aligner les régimes de déductibilité de la TVA entre essence et gazole	Alignment du régime de déductibilité de la TVA sur l'essence sur celui du gazole

Encourager les mobilités actives et les transports partagés

Mesures	Modalités
Favoriser la mise en place de plans de mobilité par les entreprises et les administrations	<p>Publication d'un guide méthodologique à destination des entreprises, administrations, bureaux d'études</p> <p>Appel à manifestation d'intérêt pour accompagner l'élaboration de plans de mobilité particulièrement innovants et ambitieux</p> <p>Plateforme permettant de recenser les plans de déplacements des entreprises et des administrations mis en œuvre sur le terrain ainsi que les bonnes pratiques, les recommandations et de présenter des indicateurs globaux</p> <p>Création d'une communauté d'acteurs de « conseillers en mobilité » pour accompagner les entreprises et les administrations dans l'élaboration de plans de mobilité</p>

Mesures	Modalités
Inciter l'utilisation du vélo	Déploiement d'une indemnité kilométrique vélo Aide à l'achat de vélos à assistance électrique Publication et mise en œuvre d'un nouveau plan d'action mobilités actives (PAMA)

Favoriser l'utilisation des véhicules les moins polluants

Mesures	Modalités
Mettre en œuvre des zones à circulation restreinte	Accompagnement technique et financier des collectivités lauréates de l'appel à projets "villes respirables en 5 ans" Structuration d'un réseau de collectivités mobilisées pour la préfiguration ou la mise en œuvre de zones à circulation restreinte (ZCR) afin de favoriser les échanges d'expériences, la publication d'une boîte à outils (guide méthodologique, formations, fiches techniques...) et l'évaluation des mesures mises en œuvre en vue de leur généralisation dans les zones les plus polluées
Imposer les certificats qualité de l'air (Crit'air) dans les zones à circulation restreinte (ZCR) et les zones visées par la circulation différenciée	Remplacement de la circulation alternée par la circulation différenciée et obligation d'utiliser les certificats Crit'air obligatoires (instruction du 5 janvier 2017 de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, adressée aux préfets) Publication du décret prévoyant des sanctions pour absence de certificat Crit'air dans les ZCR et en cas de pic de pollution
Encourager la conversion des véhicules les plus polluants et l'achat de véhicules plus propres	bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques primes à la conversion des anciens véhicules diesel
Développer des infrastructures pour les carburants propres au titre du cadre national pour les carburants alternatifs	Mobilisation du Programme d'investissements d'avenir (PIA) pour financer l'installation de bornes électriques, et de stations de recharge pour véhicules fonctionnement au gaz naturel (GNV) et à l'hydrogène Étude sur les leviers incitatifs permettant de favoriser l'utilisation du GNV et de l'hydrogène dans le transport de marchandises

Mesures	Modalités
Renouveler le parc public par des véhicules faiblement émetteurs (article 37 de la loi de transition énergétique)	<p>Renouvellement des flottes publiques par des véhicules à faibles émissions en application des décrets du 11 janvier 2017 et suivi de leur mise en œuvre (obligation de rapportage)</p> <p>Exemplarité des ministres, préfets, chefs d'administration qui devront rouler en voiture électrique en ville</p> <p>Affichage, dans les lieux de vente, des émissions de polluants issus des essais en conditions réelles d'utilisation (RDE) pour les véhicules neufs</p>

Renforcer le contrôle des émissions des véhicules et engins mobiles non routiers

Mesures	Modalités
Contrôler les émissions réelles des véhicules routiers	<p>Renforcement de la surveillance du marché en France</p> <p>Pour les véhicules montrant des dépassements, demande de plans d'améliorations pour les constructeurs concernés précisant le nombre de véhicules concernés, l'origine des anomalies constatées, les mesures envisagées</p> <p>Vérification de la mise en œuvre opérationnelle de ces plans d'amélioration</p>
Renforcer le contrôle technique des véhicules (article 65 de la loi de transition énergétique)	Expérimentation des méthodes et du matériel de contrôle sur 20 centres de contrôle technique du 1 ^{er} septembre 2016 à mi 2017, en vue d'une généralisation au 1 ^{er} janvier 2019 pour mieux prendre en compte les émissions réelles de particules et d'oxydes d'azote
Soutenir l'adoption de nouvelles normes européennes ambitieuses (normes antipollution, prise en compte des conditions réelles de conduite et amélioration de la procédure d'homologation)	<p>Soutien de la France dans le cadre des instances européennes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'introduction de valeurs limites d'émission sur le dioxyde d'azote (NO₂) pour les véhicules légers et les poids lourds - le renforcement de la nouvelle réglementation « real driving emission » (RDE) pour les NO_x par la révision du facteur de conformité <p>Mise en place à partir de septembre 2017 pour les nouveaux types et 2018 pour tous les véhicules neufs, d'un RDE sur les particules</p>
Réduire les pollutions liées aux engins mobiles non routiers (EMNR) et la surveillance du marché des engins mobiles non routiers	<p>Application en droit français du règlement européen (UE) 2016/1628 sur les EMNR</p> <p>Mise en œuvre d'un plan interministériel pluriannuel de surveillance du marché des EMNR</p>

Réduire les émissions de polluants atmosphériques du transport aérien

Mesures	Modalités
Mettre en œuvre des plans d'action pour l'aviation civile et les aérodromes pour réduire l'intensité des émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2010 d'au moins 10 % en 2020 et 20 % en 2025	Mise en œuvre des programmes d'action déposés par les exploitants d'aérodromes auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Sont notamment concernées les émissions de polluants liés aux engins, plateformes aéroportuaires et trajets vers la plateforme

Réduire les émissions de polluants atmosphériques du transport maritime et fluvial

Mesures	Modalités
Élaborer une feuille de route pour réduire les émissions polluantes liées aux navires	Mise en place d'un groupe d'experts pour fournir des propositions
Limiter le soufre dans les carburants marins et renforcer les contrôles de la qualité des carburants	Mise en œuvre de la directive 2014/94/UE qui permet de limiter la teneur en soufre des carburants marins à 0,5 % en 2020 dans les eaux européennes au lieu de 3,5 et 1,5 % pour les navires à passagers dans les eaux européennes. Ce taux est réduit à 0,1 % pour les navires à quai dans les ports européens au-delà d'une escale de 2 heures En Manche et Mer du Nord, la teneur en soufre est d'ores et déjà limitée à 0,1 % depuis le 1 ^{er} janvier 2015 Mise en place d'un plan de contrôle ad hoc Expérimentation de l'utilisation de drones aériens pour vérifier la conformité du carburant utilisé dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'agence européenne de la sécurité maritime
Mettre en place de nouvelles zones à basses émissions	Initiative de la France pour fédérer les pays méditerranéens pour la création d'une zone de réduction des émissions d'oxyde de soufre et d'azote en Méditerranée. Présentation d'un dossier de candidature à l'Organisation maritime internationale (OMI), en concertation avec les pays méditerranéens volontaires
Développer le branchement des navires et bateaux à quai et les infrastructures GNV (article 86 de la loi pour l'économie bleue) pour le transport maritime et fluvial	Diagnostic systématique de la capacité des réseaux électriques à l'entrée des terminaux des grands ports maritimes français Mise en place d'un soutien aux porteurs de projets portuaires, dont à court terme adaptation de l'appel à projets « ports à énergie positive » en cours financé dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

RÉSIDENTIEL – TERTIAIRE

Réduire les émissions de polluants atmosphériques dans le cadre des opérations de rénovation thermique

Mesures	Modalités
Inciter à la rénovation thermique des logements	<ul style="list-style-type: none"> - crédits d'impôt et prêts bonifiés aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements - programmes d'aide à la rénovation énergétique pour les ménages à faibles revenus, financés par les certificats d'économies d'énergie (CEE) et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Réduire les émissions des appareils de chauffage

Mesures	Modalités
Renouveler les appareils individuels de chauffage par des modèles plus performants	Soutien dans les zones les plus polluées, lancé par l'ADEME en 2015 avec le cofinancement des collectivités territoriales
Renforcer le contrôle des appareils mis sur le marché pour garantir leurs performances	Test des appareils de chauffage indépendants au bois mis sur le marché
Réduire la teneur en soufre du fioul domestique	Réduction de la valeur limite à 50 ppm pour la teneur en soufre dans le fioul domestique d'ici la fin du plan
Sensibiliser les citoyens sur les bonnes pratiques d'utilisation des appareils de chauffage au bois et sur les dispositifs d'aides disponibles	Actions de communication et de sensibilisation

Lutter contre le brûlage des déchets verts

Mesures	Modalités
Accompagner les collectivités pour la mise en place des filières alternatives au brûlage des déchets verts	<p>Lancement en 2018 d'un appel à projets à l'attention des collectivités territoriales et locales en faveur de la qualité de l'air qui inclura un volet spécifique aux alternatives au brûlage des déchets à l'air libre</p> <p>Mobilisation des réseaux de collectivités en matière de qualité de l'air et de gestion des déchets pour diffuser les informations et promouvoir les aides prévues au titre du fonds déchets permettant de favoriser les alternatives au brûlage des déchets verts</p>
Interdire la vente des incinérateurs de jardin	Publication des textes réglementaires après notification à la Commission européenne
Sensibiliser les citoyens	Actions de communication et de sensibilisation

AGRICULTURE

Réduire la volatilisation de l'ammoniac liée aux épandages de matières fertilisantes

Mesures	Modalités
Réduire la volatilisation de l'ammoniac provenant des fertilisants minéraux notamment en réduisant leur potentiel émissif, en encourageant leur substitution par des formes d'engrais azotés moins émissives et en adaptant les pratiques et modalités d'apport	<p>A partir de la campagne 2019-2020, autorisation d'utiliser l'urée sous certaines conditions, afin de limiter, de février à avril, sa volatilisation, selon des modalités définies dans un guide national de bonnes pratiques</p> <p>Étude sur la taxation ou la modulation de la fiscalité des engrains azotés en fonction du potentiel de volatilisation de l'engrais, comprenant un parangonnage sur les dispositifs équivalents dans le reste de l'Union européenne</p>
Réduire la volatilisation de l'ammoniac provenant des effluents d'élevage et autres effluents organiques épandus sur les sols agricoles, en tenant compte des contraintes d'organisation du travail, des réglementations européennes, des aléas climatiques et des impératifs agronomiques	<p>Mise en place d'un plan d'actions d'ici fin 2018 pour assurer l'utilisation de matériels moins émissifs (pendillards, injecteurs) ou l'enfouissement des effluents, dans des délais adaptés, en distinguant les différents types d'effluents et leurs caractéristiques, ainsi que la nature et la taille des élevages, dans la perspective de supprimer l'utilisation des matériels les plus émissifs à horizon 2025</p> <p>Application des meilleures techniques disponibles issues des BREF élevages pour les élevages IED afin de réduire les émissions d'ammoniac (couverture des fosses, obligation d'utiliser du matériel d'épandage limitant la volatilisation, alimentation biphasé des animaux...)</p> <p>Ciblage des contrôles ICPE selon les priorités identifiées</p>

Limiter le brûlage à l'air libre des résidus agricoles

Mesures	Modalités
Limiter le brûlage des résidus agricoles à partir de la campagne 2019-2020	<p>Intégration de cette problématique dans les schémas régionaux de mobilisation de la biomasse</p> <p>Développement des techniques et filières alternatives</p>

Évaluer et réduire la présence des produits phytopharmaceutiques dans l'air

Mesure	Modalités
Lancer une campagne exploratoire de surveillance des produits phytopharmaceutiques dans l'air ambiant et déployer une surveillance pérenne et ciblée sur les substances prioritaires	prise en compte des recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour établir un protocole harmonisé et lancer une campagne nationale exploratoire financée dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance Valorisation des résultats afin de définir, le cas échéant, les modalités d'une surveillance pérenne avec un financement issu du dispositif de phytopharmacovigilance
Réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques, et renforcement des contrôles des règles de leur utilisation (Plan écophyto 2)	Renforcement de l'intégration et du suivi des enjeux qualité de l'air dans les travaux d'écophyto
Contrôle de l'interdiction des épandages aériens	Mise en œuvre des plans de contrôle

Accompagner le secteur agricole grâce aux politiques agricoles

Mesures	Modalités
Aider les investissements pour réduire la volatilisation de l'ammoniac dans les élevages et lors des épandages de fertilisants	Mise en œuvre et suivi du fonds de 10 M€ d'aides en faveur d'investissements dans les élevages
Projets pilotes visant à diffuser dans les exploitations agricoles les technologies et pratiques contribuant à réduire les émissions d'ammoniac ou de particules	Mise en œuvre et poursuite de l'appel à projets "Agr'air" cofinancé par l'ADEME (10 M€ sur 5 ans) et le ministère chargé de l'agriculture pour promouvoir des opérations collectives mettant en œuvre des actions reproductibles et pérennes fournissant des retours d'expérience

Mesures	Modalités
Développer et diffuser les bonnes pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'air	<p>Publication d'un code des bonnes pratiques pour la réduction des émissions d'ammoniac tel que prévu dans la directive européenne 2016/2284 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques</p> <p>Étude de l'intégration de critères en faveur de la qualité de l'air dans les différents labels (éco épandage, hautes performances environnementales, etc.)</p> <p>Formation des différents acteurs du monde agricole (agriculteurs, conseillers techniques des chambres d'agriculture et coopératives, entreprises agricoles, enseignants...) aux bonnes pratiques de réduction de l'ensemble des émissions de polluants atmosphériques (ammoniac, particules, produits phytopharmaceutiques...)</p> <p>Intégration de la qualité de l'air dans le dispositif Agroécologie</p>
Mobiliser des financements européens par les régions en faveur de la qualité de l'air et réaliser un plan d'action de maîtrise des pollutions de l'air d'origine agricole par région	<p>Élaboration d'une stratégie française avec les parties prenantes pour mieux intégrer, au niveau européen, la qualité de l'air dans la prochaine politique agricole commune (PAC)</p> <p>Mobilisation des régions pour l'amplification des financements en faveur de la qualité de l'air au titre des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), du PCAE et PDRR</p>

MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

Communiquer pour sensibiliser les acteurs

Mesures	Modalités
Pérenniser la journée nationale de la qualité de l'air et des assises nationales de la qualité de l'air	<p>Organisation chaque année, de la journée nationale de la qualité de l'air le 3^{ème} mercredi de septembre</p> <p>Organisation des assises de l'air tous les 2 ans (prochaine édition : 2018)</p>

Mobiliser et accompagner les collectivités

Mesure	Modalités
Simplifier la mise à disposition des données sur la qualité de l'air et développer les connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air	Ouverture en 2018, d'un portail national sur la qualité de l'air facilitant l'accès à toutes les données produites dans le cadre de l'open data
Valoriser les bonnes pratiques en termes d'actions de réduction de la pollution de l'air et de l'exposition de la population	Mise en ligne en 2017, d'une plateforme pour recenser les bonnes pratiques mises en œuvre dans les territoires à travers les différents appels à projets et plans d'action

Mesure	Modalités
Soutenir l'engagement des collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des plans de protection de l'atmosphère (PPA)	Rédaction d'accords cadre pour renforcer, au niveau local, l'implication des collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des PPA et l'articulation entre les PPA et les différents documents de planification des collectivités Mise en place d'indicateurs permettant de suivre les réductions d'émissions de polluants
Suivre et évaluer les actions mises en œuvre dans les zones concernées par des dépassements des normes européennes en matière de concentrations de polluants	Animation d'un réseau de villes concernées par des dépassements des normes européennes en matière de concentrations de polluants

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET INNOVATION

Mesures	Modalités
Identifier et évaluer les technologies de réduction et de contrôle des émissions de polluants atmosphériques	Appels à projets spécifiques ou intégrés à des appels à projets existants (exemple : CORTEA, PIA...) pour : <u>évaluer l'efficacité</u> : des technologies de réduction des émissions de particules liées au freinage et l'abrasion des pneus, des filtres sur les cheminées, des alternatives au brûlage des sarments de vigne, de l'impact de la végétation en ville <u>développer</u> des outils permettant le contrôle des pollutions des véhicules en bord de route en conditions réelles (contrôle désactivation des systèmes antipollution ou défapage...) Poursuite des travaux du programme PRIMEQUAL (programme de recherche interorganismes pour une meilleure qualité de l'air à l'échelle locale) et lancement en 2017 d'un appel à projets sur l'urbanisme et la qualité de l'air
Améliorer les inventaires d'émissions	Valorisation ou lancement d'enquêtes nationales régulières pour améliorer les connaissances sur les équipements et pratiques (parc des engins mobiles non routiers, chauffage, agriculture) Amélioration des connaissances sur les facteurs d'émissions dans tous les secteurs à intégrer dans les programmes de travail des établissements publics (ADEME, Institut national de l'environnement industriel et des risques - INERIS) et opérateurs (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique - CITEPA) et dans l'appel à projets CORTEA (Connaissances, réduction à la source et traitement des émissions dans l'air) de l'ADEME

Mesures	Modalités
Améliorer les connaissances sur l'origine des pollutions et leurs impacts	<p>Renforcement du programme de caractérisation chimique des particules (CARA)</p> <p>Poursuite du programme national de mesure et d'évaluation en zone rurale de la pollution atmosphérique à longue distance (MERA) et soutien aux collaborations entre acteurs (associations agréées de surveillance de la qualité de l'air et autres) transfrontaliers pour améliorer la connaissance des pollutions longue distance</p> <p>Lancement d'études de l'impact des pollutions atmosphériques sur la qualité et les rendements des productions agricoles</p>
Améliorer la prévision des concentrations de polluants dans l'air ambiant	<p>Élaboration d'un référentiel méthodologique sur la modélisation et couverture de tous les territoires par la modélisation permettant notamment des prévisions à l'horizon de 48 heures, voire 72 heures, qualifiées par un indice de confiance</p>
Anticiper la prise en compte des polluants non réglementés	<p>Prise en compte des recommandations de l'ANSES suite à la saisine sur les polluants d'intérêt</p> <p>Lancement d'études sur l'impact des nanoparticules par l'ANSES</p>

MOBILISER LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Mesures	Modalités
Mobiliser des crédits d'intervention en faveur de la qualité de l'air (aides aux ménages et entreprises, appels à projets et études)	<p>Mobilisation du fonds de financement de la transition énergétique de 2015 à 2017 (territoires à énergie positive pour la croissance verte, villes respirables en 5 ans, investissements favorables à la qualité de l'air dans les exploitations agricoles)</p> <p>Mobilisation du programme d'investissements d'avenir</p> <p>Bonus-malus écologique</p> <p>Fonds chaleur de l'ADEME</p>
Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les autres politiques publiques	<p>Intégration de la qualité de l'air dans l'ensemble des politiques publiques des autres ministères et collectivités avec développement d'indicateurs ad hoc</p> <p>Ciblage des fonds européens</p>